



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Anne FREMY
Mél : anne.fremy@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96

Beauvais, le **3 MAI 2021**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de VERNEUIL-EN-HALATTE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 15 mars 2020, reçue le 17 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n°s 120 et 565.

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- La RD 120 est une route de 3^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).
- La RD 565 est une route de 4^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages de trafic et plan d'alignement

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 120, au PR 6.000, de 4 234 véhicules dont 2,2 % de poids lourds, en juin 2017 ;
- Sur la RD 565, au PR 3.000, de 1 863 véhicules dont 1,1 % de poids lourds, en septembre 2018.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

2) CIRCULATIONS DOUCES

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de VERNEUIL- EN- HALATTE n'est traversé par aucun circuit de randonnée.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 251 sites dont 69 d'intérêt départemental.

Ainsi, le territoire de la commune de VERNEUIL EN HALATTE est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Bois du Fossé » (VMU20)
- l'ENS d'intérêt local « Bordure de la cavée des vaches, lisière de la F.D. d'Halatte, Les Terriers » (VMU29)
- l'ENS d'intérêt local « Sablières du bois de la Joie » (OIS05)
- l'ENS d'intérêt départemental « Coteaux de Vaux et de Laversines » (VMU 07)

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède pas de propriétés bâties sur le territoire de VERNEUIL-EN-HALATTE.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain.
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

2) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

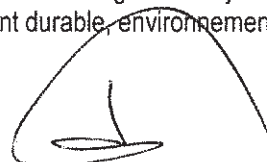
La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Pièces jointes : 3 fiches ENS

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La Commune de VERNEUIL- EN -HALATTE n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

2) LA RESSOURCE EN EAU

1. Assainissement

La commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dispose d'un assainissement collectif dont les eaux usées sont traitées sur la station d'épuration intercommunale d'une capacité de 14 500 équivalents-habitants située sur la commune de VILLERS-SAINT-PAUL qui traite également en partie les eaux usées de NOGENT-SUR-OISE (11 %) et de CREIL (12 %).

Il est nécessaire de préciser que le SATESE ne dispose pas de rapport de visite de la station d'épuration puisque le maître d'ouvrage n'est pas éligible à l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif.

2. Eau potable

La commune de VERNEUIL-EN-HALATTE est compétente en matière de production et de distribution d'eau potable. Deux captages sont présents sur le territoire pour alimenter les administrés. Ces captages sont protégés par des déclarations d'utilité publique et des périmètres de protection de captages.

En mai 2018, une baisse de production importante sur l'une des deux ressources de la commune a généré un manque d'eau. Une interconnexion avec le réseau de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été mise en place durant la durée de l'incident. Cette interconnexion a été pérennisée par la suite.

3. Rivière

La commune est traversée par le ru Macquart et le ru du Fossé du Seigneur. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est répartie de la manière suivante :

- GEMA = Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA)
- PI = Entente Oise Aisne (EOA)

Le SMOA mène actuellement un diagnostic des affluents de la rive gauche de l'Oise. Cette étude débouchera prochainement sur un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) qui sera soumis à Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Cette procédure octroiera au syndicat une servitude de passage pour la réalisation des actions.

La définition d'une bande d'inconstructibilité le long des cours d'eau favoriserait le respect des milieux aquatiques tout en participant à la réduction du risque inondation.

4. Ruissellement

La compétence de maîtrise des ruissellements est détenue par défaut par la commune.

Même si cette commune ne présente ni une sensibilité particulière ni un historique de coulées de boue, la topographie marquée d'une partie de son territoire nécessite de s'interroger sur le risque au regard de l'augmentation d'amplitude des événements climatiques ces dernières années.

La prise en considération de cette étude de maîtrise des ruissellements compléterait avantageusement la définition d'un zonage d'assainissement pluvial et fournirait des informations sur les secteurs sensibles du territoire.



OIS05

Sablières du bois de la Joie



ID

Surface : 182

Altitude :

Entité paysagère :

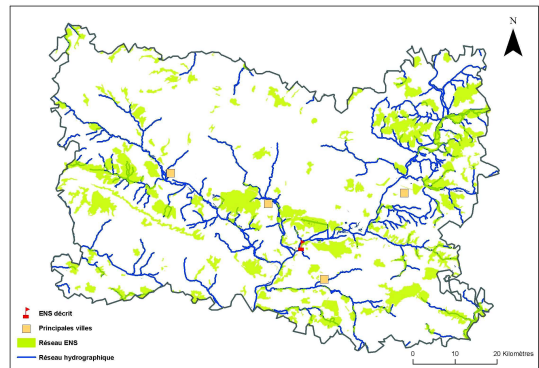
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s):

NOGENT-SUR-OISE, PONT-SAINTE-MAXENCE.

Commune(s) concernée(s) :

VERNEUIL-EN-HALATTE, VILLERS-SAINT-PAUL.



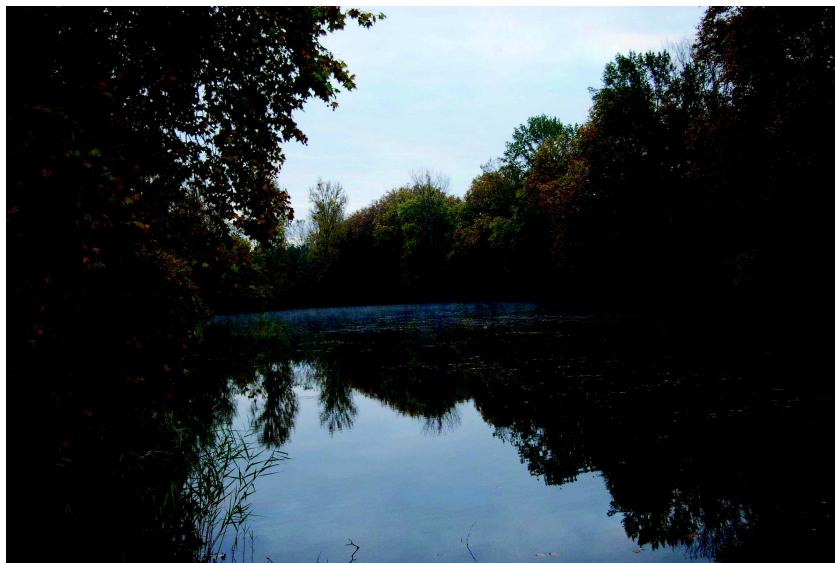
Inscription à inventaire, statut de protection :

Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

Valeur patrimoniale

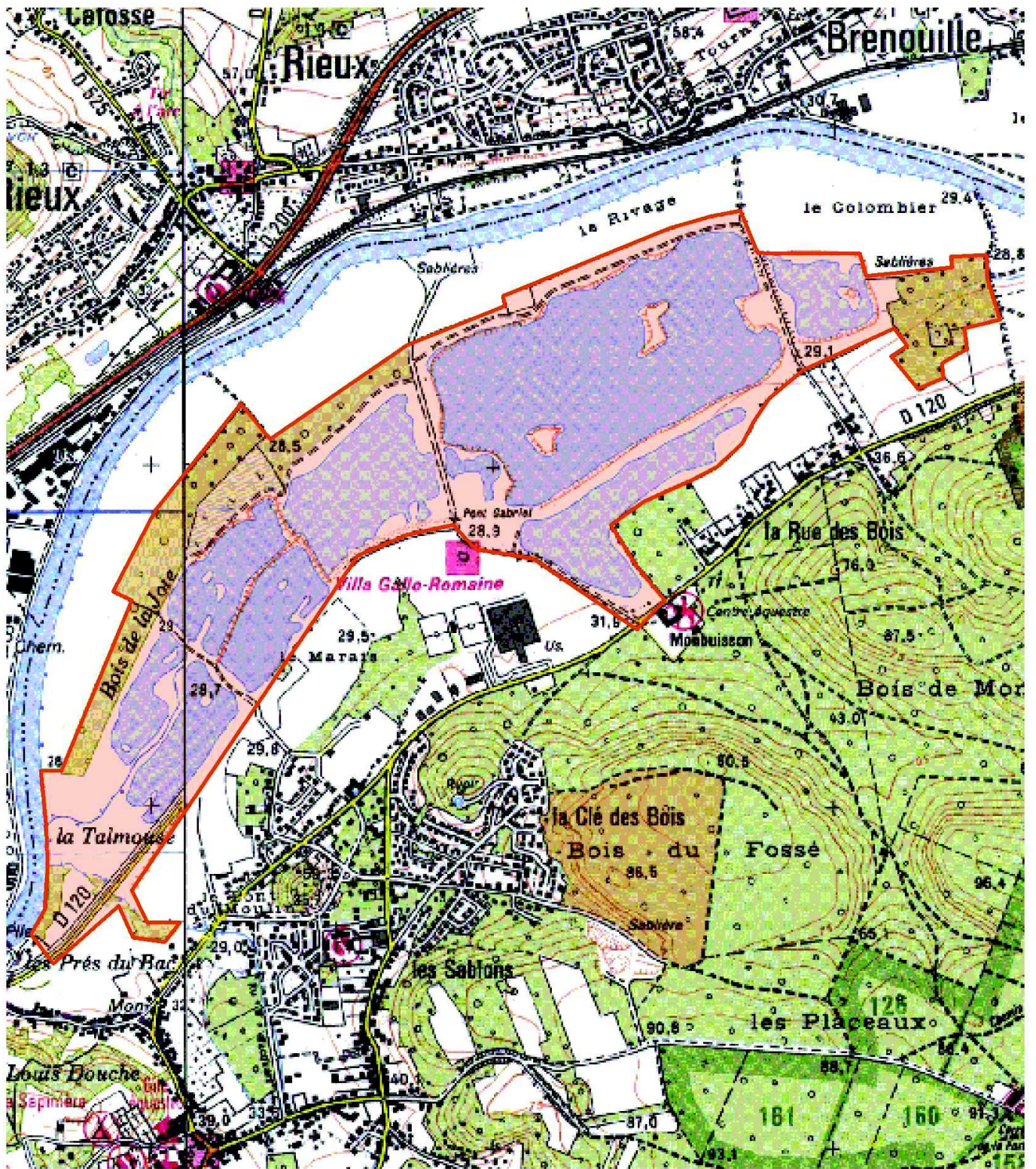
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

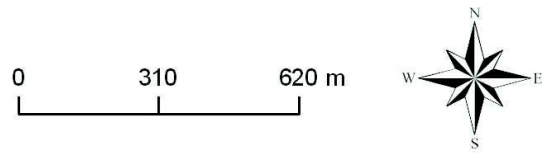


Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

SIE



 Délimitation de l'ENS



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



Surface : 256

Altitude : 30 - 80 m

Entité paysagère :

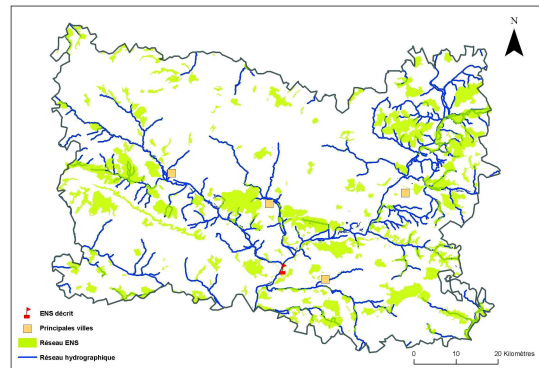
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s):

CHANTILLY, CREIL, PONT-SAINTE-MAXENCE.

Commune(s) concernée(s) :

CREIL, SAINT-MAXIMIN, SAINT-MAXIMIN, VERNEUIL-EN-HALATTE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200379, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n°2 20013833.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

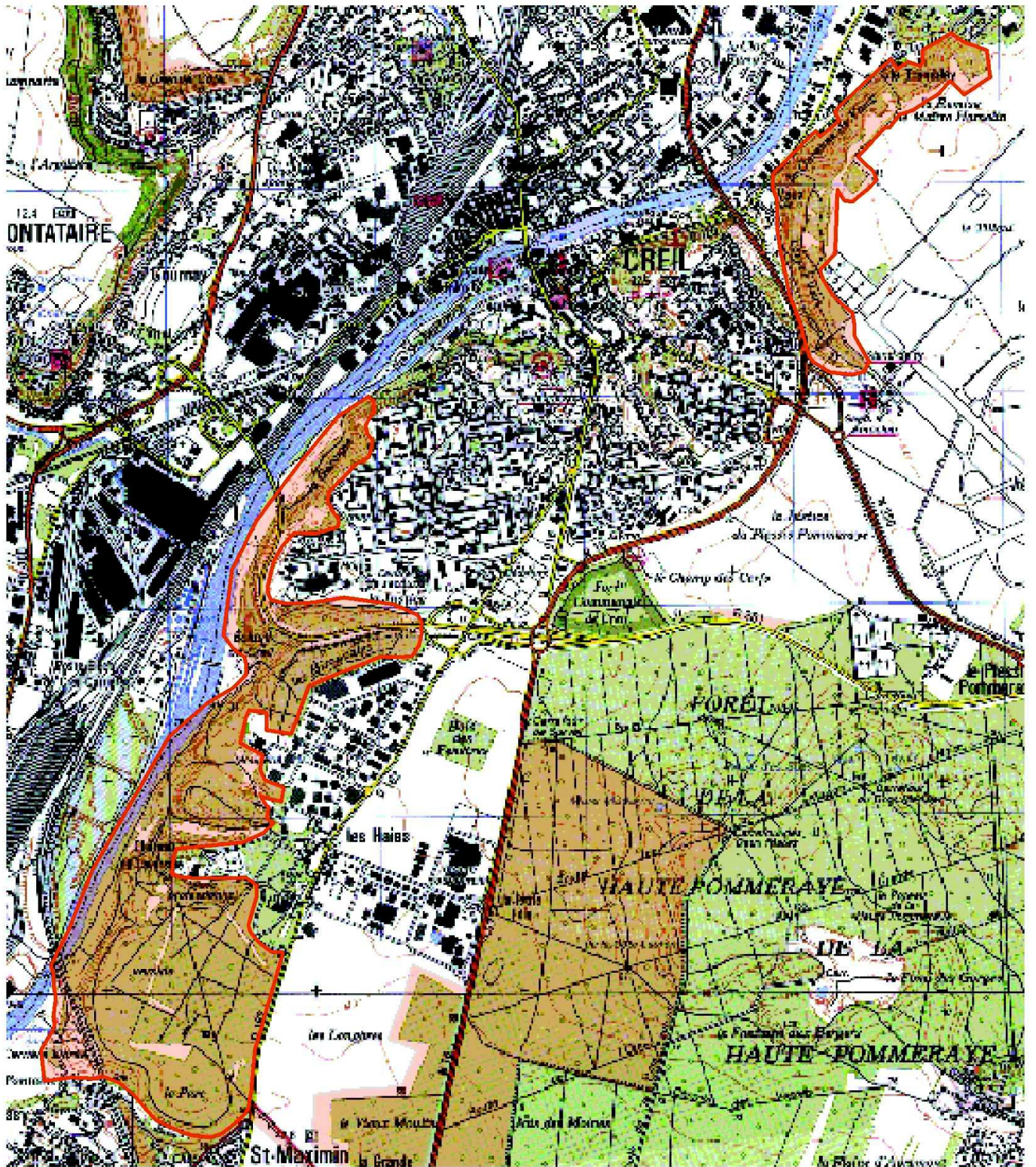
Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts et des lisières



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les coteaux surplombent le débouché des vallées du Thérain et de la Brèche, en rive gauche de l'Oise. L'exposition, quoique variée, est cependant marquée au Nord-ouest et permet le développement de végétations d'ambiance froide. Les coteaux sont, pour la plupart, escarpés et colonisés par des pelouses sèches calcicoles et des boisements de pente.



 Délimitation de l'ENS

0 340 680 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les lisières et les pelouses calcicoles ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion* ; Formation stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)* ; Hétraies du Asperulo-Fagetum ; Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*

Espèces végétales remarquables

la Sésélière bleuâtre (*Sesleria caerulea**), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), la Gentiane croisée (*Gentiana cruciata**), le Daphné laurolé (*Daphne laureola*), l'Epipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Iris fétide (*Iris foetidissima*), le Monotrope sucepin (*Monotropa hypopitys*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), la Pulsatille commune (*Pulsatilla vulgaris*), l'If commun (*Taxus baccata*), le Bugle de Genève (*Ajuga genevensis*), l'Alysson calcicinal (*Alyssum alyssoides*), l'Œillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*), la Bugrane noire (*Ononis pusilla*) : espèce protégée, seules deux stations dont celle-ci sont présentes sur le territoire du PNR.

Espèces animales remarquables

la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ; le Pic mar (*Dendrocopos medius*) ; le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) et la Martre des Pins (*Martes martes*) ; Invertébrés : Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)*

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont bien connectés entre eux.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Les milieux sont situés en contexte urbain et, de fait, sont enclavés. Le passage de la grande faune en provenance du massif d'Halatte se trouve de plus en plus limité à cause de l'avancement du front urbain de la vallée de l'Oise.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Il s'agit d'un coteau boisé très amputé par le tissu urbain et donc de ce fait très dégradé. Les points de vue sur le site sont quasi-nuls à cause de l'effet masque de la trame urbaine. La ZAC a fortement morcelé le boisement. On relève cependant un intérêt vis-à-vis du Parc du Château de Laversine. L'enceinte du Parc étant murée, il n'a pas été possible d'appréhender le patrimoine bâti dans le détail. Ce site ne présente pas de réel intérêt paysager.



DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Loisirs

Principales activités aux alentours

Urbanisation

Fréquentation

Faible. A mettre en conformité avec le DOCOB.

Réglementations diverses

Foncier

Le site appartient pour partie à la commune.

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Peu de dégradations observées

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion écologique à confier au PNR si acquisition en propre (le PNR n'est pas gestionnaire, mais il est possible de le soutenir pour l'accompagnement ou la mise en place d'un gestionnaire)
- Lutte contre l'urbanisation
- Gestion en accord avec orientations du DOCOB
- Suivi écologique par le PNR (plutôt soutien des actions du PNR)
- Animations scolaires réalisables par l'équipe du PNR (plutôt soutien des actions du PNR)

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



VMU29

Bordure de la cavée des vaches, Lisière de la F.D.
d'Halatte, Les Terriers



ID

Surface : 592

Altitude :

Entité paysagère :

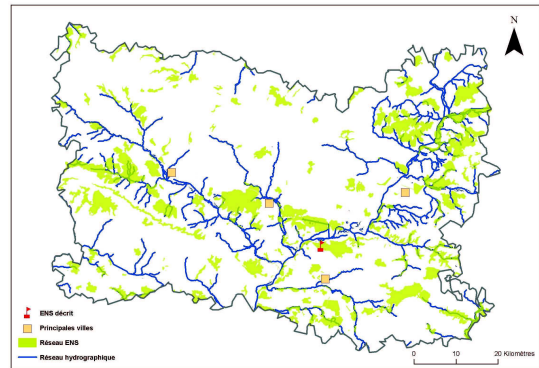
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

Canton(s) concerné(s):

PONT-SAINT-MAXENCE.

Commune(s) concernée(s) :

BEAUREPAIRE, FLEURINES, PONT-SAINT-MAXENCE, VERNEUIL-EN-HALATTE.



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 23, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220005064.

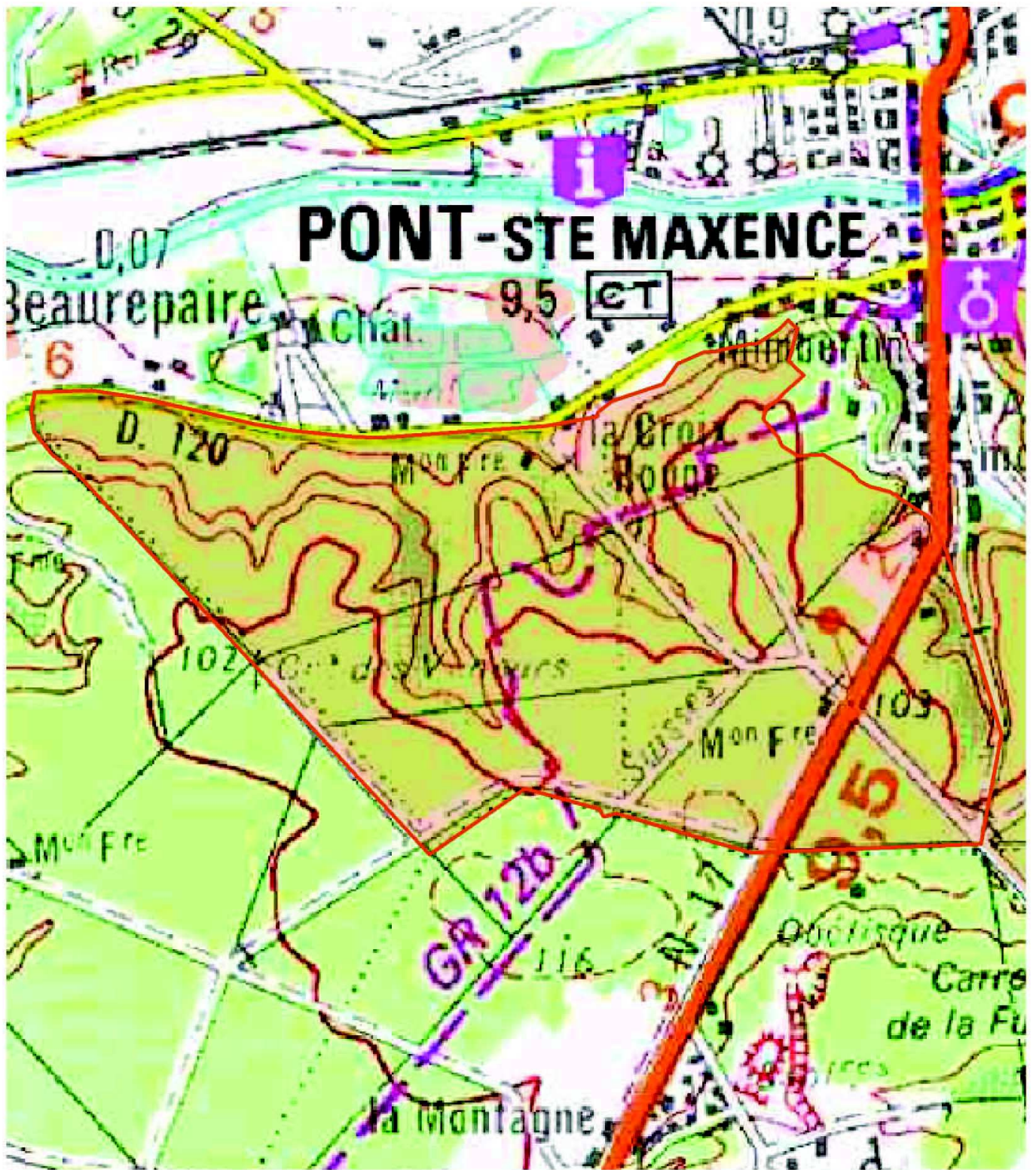
Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage


Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 150 300 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE



Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi